

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Bourgogne**

**Séance du 23 janvier 2024**

Délibération n° 2024 – 23/01/2024 – 7

*Bilan de compétences :*  
*nouvelle activité déployée au sein de l'université de Bourgogne*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15  Membres présents : 13 Membres représentés : 8 Total : 21	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 21</b>  <b>Pour : 21</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la mise en place du dispositif « Bilan de compétences » à l'université de Bourgogne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Dijon, le 24 janvier 2024

Le Président de l'université de Bourgogne

Vincent THOMAS

*P.J. : Bilan de compétences*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## DELIBERATION

du Conseil d'Administration du 23/01/2024 de l'université de Bourgogne

Concernant la nouvelle activité proposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 par le Service commun de Formations Continue et par Alternance, le Bilan de Compétences.

### BILAN DE COMPETENCES

#### CONTEXTE

Un actif sur cinq serait actuellement engagé dans un processus de reconversion, le bilan de compétences n'est pas en reste. Propulsé par la crise sanitaire, le nombre de demandes de financement du bilan de compétences a même fait un bond de 63% en 2021.

En conséquence, le bilan de compétences s'est hissé dans le **top 5 des dispositifs de formations** financées avec le CPF. 85 000 demandes de financement ont été validées en 2021, soit une hausse de plus de 63 % sur un an. La Caisse des dépôts, qui gère le dispositif, ne recense pas moins 100 000 demandes de bilans de compétences en 2022.

Bénéficiant de la **loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel** de 2018, les salariés ont désormais la possibilité de prendre en main leur parcours de formation continue, afin notamment de renforcer leur employabilité.

Dans la cadre de **ses missions d'orientation et d'insertion professionnelle**, l'université de Bourgogne, par l'intermédiaire de son Service commun de Formations Continue et par Alternance propose des dispositifs d'accompagnement ouvert à tous les actifs susceptibles d'acquérir des compétences tout au long de leur vie.

#### 1. BESOINS DES BENEFICIAIRES

Le contexte du travail et de l'emploi est en pleine évolution : s'adapter, s'insérer, faire évoluer ses compétences, en acquérir d'autres pour se maintenir dans l'emploi.

Le bilan répond à des besoins :

- D'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes, ses motivations ;
- De gérer ses ressources personnelles et/ou déceler ses potentialités inexploitées ;
- De trouver des leviers ressources pour rebondir face à une situation difficile ;
- D'organiser ses priorités professionnelles ;
- D'utiliser ses atouts comme instrument de négociation pour un emploi, une formation ou son choix de carrière ;
- De formaliser les éléments permettant d'élaborer son projet professionnel.

#### 2. ORGANISATION DE LA PRESTATION

Le bilan est constitué de **3 phases incontournables** :

1. Phase préliminaire d'analyse de la demande
2. Phase d'investigation, de construction et d'étude de la pertinence du projet
3. Phase de conclusions et de présentation du document de synthèse

Le bilan est de **24h maximum** décomposé comme suite :

- 16 à 18h de face à face minimum,
- 8 à 6 h de travail de recherche encadrée
- sur une durée d'environ 2 à 3 mois, organisé en plusieurs rendez-vous de 2 à 3h chacun)

#### 3. TARIFICATION PROPOSEE

Coût de la prestation : forfait de **1.800 €**